

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103 CASTELSARRASIN
Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – Article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique –Marché de fournitures

Objet du marché : Livraison et fourniture de deux photocopieurs numériques neufs pour le Centre Communal d'Action Sociale de Castelsarrasin :

Caractéristiques principales du marché :

Forme du marché :

Marché unique à prix mixtes (unitaires et forfaitaires). Les prix forfaitaires pour l'acquisition des photocopieurs sont fermes et les prix unitaires relatifs à la maintenance sont révisables.

Durée du marché – Délai de livraison - Délai de garantie et de maintenance :

Durée du marché :

La durée de validité du marché se décompose comme suit :

- Pour l'acquisition des photocopieurs le délai de validité correspond au délai de livraison fixé à l'article 3.2 du contrat.
- Pour la maintenance : le délai de validité est **de 84 mois (7 ans)** à compter de l'admission de chaque photocopieur.

Délai livraison :

Le délai de livraison est de **20 jours ouvrés** à compter à compter de la notification du marché. **Les lieux de livraison sont indiqués dans le cahier des charges pour chaque photocopieur.**

Délai de garantie et de maintenance

Le délai de garantie et le délai de maintenance démarrent à compter de la date de réception du matériel qui sera indiquée dans le procès-verbal d'admission des photocopieurs pour une durée de 7 ans.

Négociation :

Phase négociation :

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée de la façon suivante :

A- En cas d'offres irrégulières et/ou inacceptables une première phase de négociation pourra être engagée selon les modalités suivantes :

1ère phase de négociation : En cas d'offres irrégulières*, ou inacceptables la collectivité invitera tous les candidats à présenter une nouvelle proposition (tant technique que financière) à l'issue de cette première phase de négociation les offres seront une nouvelle fois analysées et classées. À l'issue de cette première phase de négociation la collectivité pourra, après analyse et classement des offres, soit attribuer le marché soit procéder à une seconde phase de négociation.

* A condition que la régularisation des offres irrégulières n'est pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres conformément au 2ème alinéa de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

2ème phase de négociation : la collectivité invitera les trois premiers candidats classés à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

Pour les deux phases de négociation, la négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

B- En cas d'offres conformes, la négociation aura lieu selon les modalités suivantes :

La collectivité invitera les trois premiers candidats classés à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

La négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

Attribution du marché public sur la base des offres initiales :

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Aucune garantie exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Commune - Budget communal – Section fonctionnement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la ville de Castelsarrasin. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article L2191-4 et R2191-20 à R2191-22 du Code de la Commande Publique. Aucune avance ne sera versée. Les prix forfaitaires relatifs aux fournitures sont fermes. Les prix unitaires relatifs aux prestations de maintenance sont révisables selon les modalités fixées à l'article 2-2 du Contrat valant Acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Document Unique de Marché Européen (DUME)

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

DUME électronique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 11.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Valeur technique	60 %
2- Prix	40 %

Date limite de réception des offres : le Vendredi 14 juin 2019 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Voies de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse * – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Greffes du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX
- Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

* Le tribunal administratif de Toulouse peut-être saisi soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit via l'application « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :
<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

- Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

Date de mise en ligne du présent avis : Vendredi 24 mai 2019